

Sujet : Etude classement sanitaire zone de production 29.08.042 Aven Aval groupe 2

De : PAILLOU Alain (Quimper) - DDTM 29/SL/UCM <alain.paillou@finistere.gouv.fr>

Date : 21/03/2022 à 13:13

Pour : lerbo <littoral.lerbo@ifremer.fr>

Copie à : "Sylviane.Boulben" <sylviane.boulben@ifremer.fr>, MOALIC Anne - DDPP 29/ALIM /CRICCN <anne.moalic@finistere.gouv.fr>

Bonjour,

la zone de production 29.08.042 Aven Aval groupe 2 est actuellement classée en B d'octobre à avril et en C de mai à septembre.

Les analyses E.Coli sur le point REMI 048-P-051 Coat Melen étant bonnes pour la période 2021 à 2022 (février 2022), nous souhaitons que soit étudié la possibilité de modifier le classement actuel par le classement suivant :

- B d'août à avril
- C de mai à juillet.

Ce classement pourrait être accompagné de mesures spécifiques concernant la fréquence des analyses REMI pour ce point (groupe 2) qui pourrait être portée à une fréquence d'une analyse tous les 15 jours pendant la période d'aout à octobre.

D'avance merci pour votre expertise sur cette demande.

Bien cordialement,

--

Alain PAILLOU

Chef de l'Unité Cultures Marines

Service Littoral / Délégation à la mer et au littoral

DDTM du Finistère

2 Boulevard du Finistère

CS 96018

29325 QUIMPER CEDEX

Tél : 02 98 76 51 47